

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA MER

Arrêté du 22 février 2022 fixant le nombre de places offertes au titre de l'année 2022 aux concours interne et externe pour le recrutement d'officiers de port (capitaines de port de 2^e classe)

NOR : MERK2203630A

Par arrêté de la ministre de la mer en date du 22 février 2022, le nombre de places offertes, au titre de l'année 2022, aux concours interne et externe pour le recrutement d'officiers de port (capitaines de port de 2^e classe) est fixé à 6.

Ces places sont réparties de la manière suivante :

Concours externe : 4.

Concours interne : 2.